

# Les PLR et UDC romandes sauvent la loi sur l'égalité

**Les entreprises de 100 employés ou plus devront mener une analyse des salaires. À droite, la désunion a fait pencher la balance**

**Florent Quiquerez** Berne

Le naufrage n'a pas eu lieu. La loi sur l'égalité résiste. Le Conseil national a voté l'entrée en matière lundi soir. Ce n'était pas gagné. Le PLR et l'UDC - opposé au texte - étant majoritaires à la Chambre basse, ils auraient dû - en théorie - faire capoter le projet. Mais les deux partis ont dû faire face à plusieurs défections: notamment celles de leurs trois élus romandes.

«J'ai été élue par des femmes et elles attendent que je m'engage pour elles», réagit Alice Glauser (UDC/VD). Pour celle qui avait déjà fait pencher la balance en faveur des quotas de femmes dans les conseils d'administration, voter oui lui paraissait évident. «Contrairement à ce que disent les opposants à cette loi, notamment mon parti, l'UDC, la parité n'est pas acquise. Il faut donc agir.»

La Vaudoise a été rejointe par l'autre Romande du parti: Céline Amaudruz (GE). «Je suis libérale sur les questions économiques, et j'ai longtemps espéré que le système allait de lui-même corriger cette inégalité salariale, explique la vice-présidente de l'UDC. Or il faut se rendre à l'évidence, ce n'est pas le cas. Il faut donc en-

«Il s'agit d'une solution qui reste libérale. L'État se contente de mettre en place un cadre»



**Isabelle Moret**  
PLR/VD

voyer un signal clair aux entreprises». Quitte à se fâcher avec son parti? «J'ai communiqué très tôt à mes collègues mon intention. Ils ont tenté de me faire changer d'avis. J'ai tenu bon, et ils respectent mon choix. Ça fait partie de mon engagement en faveur des femmes.»

**«Une sorte d'ISO-genre»**

Au PLR, c'est Isabelle Moret (VD) qui s'est démarquée en votant oui. «Aujourd'hui, de nombreuses entreprises font des certificats ISO, il faut voir ce projet comme une sorte d'ISO-genre. Je l'ai fait introduire avec succès dans les entreprises, où je siège dans le conseil d'administration. Ça doit entrer dans les mœurs.»

Comment explique-t-elle cette différence à droite entre des Allemaniques très largement opposés au texte, et des Romands plus ouverts? «Il y a un rapport différent à l'État, répond Isabelle Moret. Ce que j'essaie d'expliquer à

«J'ai été élue par des femmes. Elles attendent que je fasse quelque chose pour elles»



**Alice Glauser**  
UDC/VD

mes collègues, c'est qu'il s'agit d'une solution qui reste libérale. L'entreprise ne doit pas divulguer sa politique salariale, mais uniquement les conclusions d'une étude sur les différences liées au genre. L'État se contente de mettre en place un cadre.»

Le message est passé auprès de certains collègues masculins, à l'image de Philippe Nantermod (PLR/VS) qui a donné son aval au texte. «Ma réflexion est la suivante. Soit on pense qu'il n'y a pas de discrimination, et à ce moment, on n'a pas besoin d'avoir peur d'une loi qui ne durera que 12 ans. Soit il y a un problème, et il faut agir, car le problème est important.»

Ces quelques défections se sont ajoutées aux voies unanimes de la gauche - qui bien qu'elle ait critiqué un projet «mou, modéré et maigrichon» - pour reprendre les mots de Mathias Reynard (PS/VS) - a soutenu la loi. Le centre a également fait bloc. Sans doute

«Le système n'a pas corrigé l'inégalité salariale de lui-même. Il faut donc envoyer un signal aux entreprises»



**Céline Amaudruz**  
UDC/GE

sous la pression de leurs élus encore remontée par leurs collègues démocrates-chrétiens du Conseil des États qui avaient, dans un premier temps, renvoyé le paquet en commission, suscitant une levée de boucliers sans précédent. «Il ne faut pas être féministe pour accepter un tel projet», a rappelé Christine Bulliard-Marbach (PDC/FR).

**Manifestation nationale**

Examinée deux jours après une manifestation qui a réuni plus de 20 000 personnes à Berne samedi, la loi demande notamment aux entreprises de plus de 100 employés d'effectuer une analyse de l'égalité salariale tous les quatre ans, de la faire vérifier par un tiers et d'informer du résultat. Aucune sanction n'est prévue. 0,85% des entreprises sont concernées par le texte, représentant 45% des employés du pays.

Le débat sur les détails du texte se poursuit ce mardi.